lumineux rapport de Mgr le recteur : signalons au moins l'hommage ému que Mgr Péchenard décerne aux trois maîtres et aux quatre évêques protecteurs que la mort a enlevés cette année; l'hommage joyeux qu'il offre aux onze nouveaux évêques que l'Institut s'honore de compter parmi ses patrons.

La simple énumération des travaux des maîtres des Facultés de science, de théologie ou de droit, produit l'impression d'une activité prodigieuse; la ruche travaille, assurément : quelle joie de penser que c'est pour l'Eglise qu'elle fait son miel! Et cette vie rayonne au dehors, par des cours libres et des conférences, par l'action personnelle des maîtres ou même des étudiants.

Les maîtres, Mgr Péchenard n'a qu'à les nommer pour les louer dignement : qui ne connaît MM. de Lapparent, Branly, Bainvel, Breton, de la Barre, Baudrillart, Boudinhon, etc.! Eloge plus flatteur encore, Rome même les envie à Paris : avec M. Many, professeur de droit canon, c'est le quatrième maître que, depuis quelques années, elle emprunte à l'Institut de Paris.

Mgr Péchenard n'oublie pas ses chers étudiants : il rend hommage à leurs efforts, sans doute, mais surtout à leur foi : l'émotion de l'auditoire éclate en applaudissements quand il les montre aussitôt après le vote de la loi de séparation, descendant spontanément dans la crypte des Carmes pour y chanter plus près des martyrs leur *Credo* éternel, comme une protestation de leur inébranlable attachement à l'Eglise.

Mgr Bardel, évêque de Séez, répond ensuite au nom des évêques à ceux qui, sous prétexte d'aller au plus urgent, consentiraient à sacrifier les Instituts catholiques, comme chose de luxe. Il montre en termes d'une logique, d'une hauteur de vue et d'une pureté littéraire impeccables que les Instituts catholiques ont mission de résoudre par leurs travaux, et mieux encore par l'exemple de la science alliée à la foi, le conflit fondamental, source de tous les conflits actuels le duel qu'on prétend irréductible entre la science et la foi. Il faut que nous puissions dire en les montrant : « Voilà de la science. Elle est chrétienne. Où donc est le conflit? »

Mgr Amette, qui préside pour le cardinal, clôt la séance, comme il l'a ouverte, par des paroles éminemment réconfortantes : « Oui, les Instituts catholiques sont nécessaires à l'Eglise et à la société. Il faut qu'ils vivent. Ils vivront. »

Sur cette parole d'espoir, contresignée par la main bénissante des dix-huit évêques présents, l'assistance se sépare.

LES INVENTAIRES

A L'ILE DE SEIN

Voici de nouveaux détails sur l'inventaire à l'église de Sein :

Les paroissiens ont fait une résistance acharnée. De nombreux gendarmes ont été contusionnés, la quantité des habitants blessés à coups de crosses de fusil par les gendarmes qui se sont défendus en un véritable corps-à-corps est considérable.

C'est du port de Brest qu'est partie l'expédition pour Sein. A 6 heures du matin, par nuit encore noire, MM. Ramonet, préfet du Finistère; Rouquier, commissaire spécial de police à Quimper; Gayet, chef de cabinet du préfet, et Roger, sous-inspecteur de l'enregistrement à Quimper, se sont embarqués sur le remorqueur *Titan*. Prennent place également à bord 80 gendarmes sous les ordres du capitaine Minot, de Brest.

La mer étant très mauvaise, le mal de mer a sévi effroyablement sur les gendarmes et sur les personnages officiels.

Après quatre heures d'affreux voyage, le *Titan* arrive en face de Sein.

Du plus loin que les habitants ont aperçu le remorqueur, le tocsin s'est mis à sonner comme aux jours des grandes catastrophes. Toute la population est rangée sur le quai d'accostage. Le débarquement est rendu très difficile à cause du ressac. Quand le préfet met le pied à terre, une immense acclamation de : « Vive la liberté! » s'élève. La douleur et la colère sont peintes sur tous les visages. Cependant aucune violence n'est commise. C'est seulement au seuil de leur temple, de ce temple qu'ils ont édifié, que les catholiques vont devenir terribles.

Le préfet, suivi du commissaire spécial et protégé par les gendarmes, se rend au presbytère. Le recteur, l'abbé Le Borgne, refuse de l'accompagner à l'église. Pendant ce temps tous les habitants, 7 à 800 personnes environ, se sont rangés devant le grand portail sur le devant duquel est cloué un drapeau tricolore. Un vicaire est sur le seuil.

Préfet, commissaire, gendarmes, arrivent. Les sommations légales sont faites. A chacune, les habitants répondent par les cris de : « Vive la liberté! Nous ne bougerons point! Plutôt la mort! » La position du préfet et des troupes est très embarrassante. Enfin, après s'être entretenu avec le capitaine Minot, ordre est donné de déblayer. Un corps-à-corps terrible s'engage. Les poings des gars se tendent, ripostant aux coups de crosse de carabine des gendarmes, les militaires et les gars roulent ensemble sur le sol, puis une grêle de pierres s'abat sur les autorités et les gendarmes. Enfin, la place est déblayée, mais les blessés sont nombreux. Ordre est donné aux sapeurs d'enfoncer à coups de hache les portes, solidement barricadées, et l'inventaire est fait pendant que les cris des catholiques restés en dehors redoublent en un tragique concert de malédictions.

Les troupes se rembarquent au milieu des huées et d'une grêle de pierres dont quelques-unes atteignent le préfet et les autres autorités. Trois arrestations ont été opérées, mais n'ont pas été maintenues, le préfet ayant jugé utile de ne pas pousser les habitants à bout. Ils seront néanmoins poursuivis correctionnellement. Le *Titan* est rentré à Brest à 7 heures le soir.

DANS L'AVEYRON

Dans l'Aveyron, des incidents sont à signaler au sujet des inventaires.

A Saint-Chély-d'Aubrac, on avait déposé dans l'église une grande quantité de soufre qui a été enflammée dès l'arrivée des autorités.

Les opérateurs ont dû casser les carreaux des fenêtres qui étaient solidement clouées et aérer l'intérieur de l'église.

Il en a été de même à Aunac, canton de Saint-Chély.

Les professeurs, les élèves et le personnel du petit séminaire de Belmont ont opposé une vive résistance. Toutes les portes de l'établissement étaient fermées et barricadées.

On a dû en enfoncer 14 pour y pénétrer. Finalement, les opposants ont cédé et ont laissé la porte de la chapelle ouverte.

BRAVO, PORTIRAGNES!

Portiragnes est une petite localité de l'Hérault où les habitants, tous catholiques pratiquants et militants, ont opposé, le jour de l'inventaire, aux inquisiteurs officiels une résistance héroïque.

Après l'odieux attentat, ces vaillants catholiques ont organisé une grande réunion publique pour protester contre l'acte de brigandage commis chez eux et ont voté à l'unanimité un ordre du jour de protestation.

MANIFESTANTS CONDAMNÉS

Le maire de Rosureux (Doubs) et sa fille, arrêtés à la suite de l'inventaire, pour avoir résisté au sous-préfet, ont comparu hier matin devant le tribunal correctionnel de Montbéliard qui les a condamnés, le maire à douze jours de prison et 100 francs d'amende, sa fille à 200 francs d'amende sans sursis.

Le chantre Birgand, arrêté hier soir à Nantes au cours de l'inventaire de Notre-Dame-du-Bon-Port, a été condamné cette après-midi par le tribunal correctionnel à six jours de prison sans sursis.

ÉLECTIONS CANTONALES

Le 16 décembre, élections : au Conseil général, dans les cantons de Pont-de-Veyle (Ain) et Dornes (Nièvre); au Conseil d'arrondissement, dans les cantons de Pontarion (Creuse), Verzy (Marne), Nancy-ouest (Meurthe-et-Moselle).

LETTRE PASTORALE

DE S. EM. LE CARDINAL RICHARD

Dans une lettre pastorale pour prescrire en la solennité de l'Immaculée-Conception le renouvellement du vœu national au Sacré-Cœur, l'acte de consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie et un triduum préparatoire de pénitence, S. Em. le cardinal Richard résume ainsi la situation :

Dans quelques jours, l'année accordée pour mettre à exécution la loi de séparation sera achevée. Le 11 décembre prochain, la France sera officiellement séparée de l'Eglise. Nous ne pouvons laisser passer cette journée sans vous adresser la parole et vous exprimer les pensées qui remplissent douloureusement notre âme. Nous le ferons avec une liberté entière. Il n'y a aucune amertume dans notre cœur envers les hommes qui nous apportent cette grande tristesse. Il y aura bien moins une pensée politique. Notre bien-aimé et vénéré Pontife Pie X l'avait proclamé hautement; nous l'avons avec lui déclaré franchement dans notre lettre commune, nous et nos vénérables Frères. Nous sommes évêque de la sainte Eglise catholique, nous demandons la liberté de l'Eglise et le salut des âmes; mais nous sommes citoyen français et plus que jamais nous portons au cœur un profond amour pour notre patrie.

Laissez-nous donc, N. T. C. F., épancher notre âme devant vous et vous dire la vérité sur la situation présente.

Nous ne voulons pas entrer dans une discussion de détails sur les articles de la loi de séparation; nous voudrions résumer brièvement les faits et ce simple exposé montrera la sagesse et la fermeté avec lesquelles le Souverain Pontife a jugé la situation.

La loi du 9 décembre 1905 a été nommée la loi de séparation : dans la réalité, on séparait l'Eglise de l'Etat, en supprimant les droits que le Concordat lui avait assurés; on ne lui accordait pas la liberté. On lui imposait une Constitution nouvelle se résumant dans les associations cultuelles qui devaient se constituer sur la base de la loi de 1901. Ces associations formées de citoyens s'unissant librement pour assurer la pratique du culte religieux porteraient en elles-mêmes leur principe d'autorité; et si, d'après la loi, elles doivent se conformer aux règles générales du culte dont elles se proposent d'assurer l'existence, nulle part on ne trouve indiquées les conditions essentielles de la Constitution de l'Eglise catholique, à savoir, l'autorité du Pape et celle des évêques; les prêtres y apparaissent comme de simples membres des associations cultuelles, sans que rien ne les distingue des autres associés. C'était la laïcisation de l'Eglise.

Le Souverain Pontife nous avait, dès l'origine, dans une lettre adressée à nous personnellement, exprimé l'inquiétude que faisait naître dans son esprit l'institution projetée des associations cultuelles; il demandait qu'on étudiât à l'avance s'il serait possible de rendre ce projet conforme à la Constitution essentielle de l'Eglise.

Quand la loi eut été publiée, Notre Très Saint-Père Pie X jugea opportun et nécessaire de réunir les évêques de France et d'avoir leur avis sur la situation.

Deux questions se posaient :

1° Les associations cultuelles instituées par la loi peuvent-elles être acceptées?

La réponse fut, on peut le dire, unanime : les évêques déclarèrent que ces associations ne pouvaient être acceptées parce qu'elles étaient contraires à la Constitution de l'Eglise. C'était, en effet, une Constitution laïque imposée à l'Eglise.

2° Une seconde question naissait de la première; les associations cultuelles pouvaient-elles être modifiées de manière à devenir conformes aux règles canoniques et à la Constitution de l'Eglise?

Pour satisfaire à cette seconde question, il fallait élaborer des règlements pour les associations cultuelles. Ce travail fut fait avec soin, mais on dut reconnaître que les règlements proposés n'auraient pas de valeur légale. Quelle que fût la part que l'on avait essayé de faire à l'évêque dans ces règlements, l'association, en vertu de la loi de 1901, demeurait une institution créée par l'autorité civile et dont les membres conservaient leur indépendance.

Dans cette situation, le Souverain Pontife déclara, avec autant de vérité que de sagesse : « Tant que la loi de séparation demeurera telle qu'elle est, il n'y a nulle espérance de pouvoir essayer un autre genre d'associations, et Nous déclarons qu'il n'est pas permis de le faire jusqu'à ce qu'il soit constaté d'une manière certaine et légalement que la divine Constitution de l'Eglise et les droits immuables du Pontife romain et de ses successeurs, et leur pouvoir sur les biens nécessaires à l'Eglise et en particulier sur les temples soient mis pour toujours en sûreté par ces mêmes associations. Vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas; ce serait abandonner la sainteté de notre devoir et achever la mort de l'Eglise de France. »

Le Saint-Père condamnait une Constitution laïque que l'on voulait imposer à l'Eglise, comme Pie VI, son prédécesseur, avait condamné la Constitution civile du clergé.

Telle est, N. T. C. F. la situation véritable, et ce ne sont pas des paroles vagues de bienveillance qui peuvent la modifier. Vous l'avez compris, Messieurs et chers coopérateurs; partout vous demeurez unis à vos évêques, comme vos évêques demeurent étroitement unis à Notre Très Saint-Père.

Quels seront nos devoirs dans la situation nouvelle faite à l'Eglise de France? Pie X nous le montre d'un mot qui projette la lumière sur cette situation. « Il vous reste, Vénérables Frères, dit-il aux évêques, à vous mettre à l'œuvre et à organiser le culte religieux en vous servant des droits que vous accordent les lois de votre pays. »

On nous enlève le libre exercice de la religion pour le réglementer d'une manière arbitraire en dehors de toute autorité religieuse : nous réclamons la liberté qui appartient à tous les citoyens. Il ne s'agit pas d'une institution inconnue qu'on voudrait introduire dans notre pays. La religion catholique est la religion de la France depuis l'origine; ses enseignements, ses œuvres, ses cérémonies, nous les connaissons, nous les pratiquons, nous ne demandons que la liberté de la suivre; et en faisant cette demande, nous répondons aux vœux de nos concitoyens. Malgré les efforts des sectaires, la masse de la France demeure chrétienne; qu'on ne veuille pas enchaîner sa liberté.

Gazette

LION MONOSYLLABIQUE?

Peut-on ne faire qu'une syllabe du mot *lion*, en dépit de tant d'exemples contraires? Un livre vient de paraître : *Pages choisies*, de Louis Veuillot, où se trouvent (p. 363) ces deux vers :

Nos lions paraissent enragés...
Soudain nos lions se font bergers...

Louis Veuillot est en général un écrivain correct. N'est-il pas surprenant, demande un puriste dans l'*Intermédiaire*, de trouver ces deux vers sous son nom?

Le curieux serait en droit de s'étonner si Veuillot avait réellement écrit ces deux vers. Mais dans les *Satires* (p. 163), qui ont paru en 1863, après la suppression de l'*Univers*, Veuillot avait écrit bel et bien :

Les lions *semblent* enragés...
Soudain *les* lions sont bergers.

Comment se fait-il que les vers de Veuillot aient été « tripatouillés » à ce point dans le recueil de ses *Pages choisies*?

COIFFER SAINTE CATHERINE

Une de nos abonnés critique vivement l'origine assignée par un autre de nos abonnés au dicton : « Coiffer sainte Catherine. »

Si cette locution veut dire en russe : « se marier », il n'en est pas moins vrai qu'en France elle signifie, pour une demoiselle : « ne s'être pas mariée ». Et cela s'explique très bien par ce fait que certaines confréries de jeunes filles ont pour mission d'orner l'autel et la statue de leur patronne et, partant, de coiffer sainte Catherine.

Voilà donc deux personnes d'opinion contraire et qui semblent avoir raison toutes les deux.

LE MARQUIS DE CARABAS

Le marquis de Carabas a existé : il s'appelait Robert.

Mais il est postérieur au conte de Perrault et n'a vraisemblablement pris ce nom que parce qu'il existait déjà dans les *Contes*.

Voici, en effet, la copie de ses états de service, relevés en 1814, alors que ce survivant des guerres de Vendée vivait misérablement dans son pays :

Robert (dit *marquis de Carabas*, colonel, aide de camp, propriétaire à La Poitevinière, blessé).

Etats de service. — A fait toute la guerre de la Vendée, en qualité d'aide de camp des généraux Stofflet et d'Autichamp, s'est toujours conduit avec bravoure et distinction.

Demande. — Une pension dont il a grand besoin.

Observation. — Aide de camp de MM. Stofflet et d'Autichamp; a très bien servi dès le commencement; est dans le besoin.

Aux Cent-Jours, il courut aux armes. Il devait être l'une des premières victimes de cette dernière et éphémère insurrection : il fut tué dès le début, dans une rencontre avec les gendarmes, près de la Poitevinière.

UNE INSCRIPTION CHINOISE

Le « fil au Chinois », marque de fabrique de M. Vrau, qui semble toute profane, a eu une si providentielle influence dans l'histoire de la *Croix*, que nous sommes heureux de relever dans la vie du saint homme de Lille, par Mgr Baunard, que les caractères chinois autour de l'image d'un mandarin traduisent en l'idiome de l'Empire Céleste les mots : « *Gloria in excelsis Deo. Pax hominibus bonæ voluntatis.* Gloire à Dieu dans le ciel. Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté », qui disent si bien religion et paix sociale.

Cette inscription sacrée a été fournie à M. Vrau par Mgr Dubar, évêque missionnaire.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 29 novembre

Le budget à la Chambre

La Chambre — lire les 50 membres qui assistaient à la séance matinale de ce jeudi — n'a pas réussi à liquider l'unique chapitre réservé du budget de l'Agriculture.

Il est vrai qu'à ce chapitre ont été rattachées des questions variées : de M. Bonnevay, sur l'éducation à faire du public au sujet de l'importance capitale du reboisement des terrains en montagne; de M. Argeliès, sur la diminution du débit des sources; et une troisième, qui a failli mettre le feu aux poudres, sur l'autorisation ou l'interdiction de la capture des oiseaux de passage.

Le ministre, M. Ruau, a répondu par l'éloge, très naturel dans sa bouche, de son administration et des efforts faits pour prévenir les déboisements intensifs, et souvent clandestins, qui constituent pour les pays de montagnes un péril des plus graves et rendent stériles des régions entières; puis, par l'annonce de projets à l'étude pour la constitution de réserves d'eau de source en diverses régions, et la régularisation de certains cours d'eau.

En ce qui concerne les oiseaux de passage, MM. Dulau, Gellé, Brindeau, Lagasse, Cochery, Sachetet, à divers points de vue, se sont élevés contre l'interdiction de leur capture, interdiction qui, à leur avis, ne résulte point, du moins avec l'extension qu'y donne l'administration de la convention internationale de 1902.

Aussi protestent-ils contre certains articles dont ils réclament même, si besoin est, la modification; en tout cas, entendent-ils que cette chasse, celle de l'alouette notamment, soit libre.

M. du Périer de Larsan, au nom de l'agriculture dont les petits oiseaux, l'alouette surtout, sont de si précieux auxiliaires, a défendu la convention, qui concilie fort bien les intérêts en présence! la motion de ses adversaires aboutirait à une extermination et, par suite, à la ruine de l'agriculture.

Enfin, le ministre a vivement combattu la motion qui annulerait en fait la convention, mais il s'a accepté une autre, transactionnelle, présentée par M. Mougeot.

Ce qui n'a pas empêché la motion de MM. Dulau et autres d'être adoptée par 361 voix contre 196 ; et la convention internationale, qui dit tout le contraire, doit entrer en vigueur le 6 décembre!

Comme complément de ce beau travail, une nouvelle séance du matin a été décidée pour demain vendredi.

Séance du jeudi 29 novembre

(Soir)

L'interpellation de M. Jaurès, sur notre action militaire au Maroc, sera discutée le 6 décembre, en même temps que la ratification de l'acte d'Algésiras.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, a répondu à une question sur l'inspection passée en son nom, dans un bastion de Paris, par trois journalistes.

Séance à 3 heures seulement, sous la présidence de M. Brisson.

Les actes de l'état civil

On adopte sans discussion une proposition, déjà votée au Sénat, modifiant les articles 45 et 47 du Code civil, relatifs à la communication des actes de l'état civil.

Validation d'élection

L'élection de M. Sévère à la Martinique est validée sans débat.

L'intervention au Maroc

M. Brisson annonce une demande d'interpellation de M. Jaurès, sur les conditions dans lesquelles le gouvernement prépare une action militaire au Maroc.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, demande la jonction de cette interpellation à la discussion de la ratification de l'acte d'Algésiras, et la fixation du débat au jeudi 6 décembre.

En passant, il affirme la volonté du gouvernement de ne pas poursuivre une politique de conquête.

Les mesures prises ces jours derniers, dit-il, n'ont d'autre objet que d'assurer l'exécution des clauses inscrites à l'acte d'Algésiras et le respect de nos droits.

Il n'est point question du débarquement, mais uniquement du remplacement d'un certain nombre de bâtiments français devant Tanger, et nulle part ailleurs.

Leur présence signifiera protection de nos nationaux et des Européens dont l'acte d'Algésiras nous a confié la sauvegarde.

D'accord avec l'Espagne, nous entendons exécuter le rôle de police dont cet acte nous a chargés.

Tel est le sens même des mesures qui ont été annoncées et qui étaient prévues depuis longtemps, selon les conditions mêmes connues des puissances signataires, et auxquelles elles n'ont fait aucune opposition.

M. Jaurès ne voit pas d'inconvénient à l'ajournement à jeudi, mais il voudrait avoir l'assurance que le gouvernement n'engagera pas d'ici là une action isolée qui pourrait nous mener à des conclusions non prévues, dans le cas où le concert avec l'Espagne ne serait qu'apparent ou provisoire.

Ne vous engagez dans une action qui engage l'interprétation de l'acte d'Algésiras qu'après vous être assurés des sentiments de toutes les puissances qui ont signé l'accord.

Il y a un contraste singulier entre l'empressement avec lequel le gouvernement engage le pays dans une affaire qui interprète cet accord, et la lenteur qu'il met à s'expliquer devant le Parlement. (Très bien! sur divers bancs.)

Je le supplie d'agir avec la plus extrême prudence, et de ne pas nous entraîner à un point où il ne serait plus le maître des événements. (Appl. aux mêmes bancs.)

M. Pichon. — Je répète que rien ne vous autorise à voir dans notre politique une pensée de conquête. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Clemenceau. — Il faut bien défendre nos nationaux!

M. Pichon. — La situation n'a rien de comparable avec celle à laquelle M. Jaurès a fait allusion.

Mais nous ne pouvons, désignés que nous sommes pour agir par l'acte même d'Algésiras, laisser à d'autres le soin de protéger nos nationaux. (Très bien! sur divers bancs.)

Le débat est fixé à jeudi.

Les imitateurs de M. Chéron

M. Tournade questionne le ministre de la Guerre au sujet de la mystification à laquelle se sont livrés, une des dernières nuits, trois rédacteurs de l'*Intransigeant*, qui se sont présentés au bastion 27, sur le boulevard Lannes, à Paris, ont été pris pour le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, M. Chéron, et des personnes de son entourage, et ont été admis à visiter le casernement, puis se sont retirés après avoir distribué compliments ou critiques.

Tout le monde a ri de cette fantaisie, mais il ne faudrait pas, pour le prestige du représentant du gouvernement et aussi de l'uniforme, qu'elle se renouvelât.

Le sous-secrétaire d'Etat, M. Chéron, a beaucoup d'activité (Rires), mais il ferait bien, quand il visite un poste quelconque, de prendre avec lui des officiers en uniforme.

M. Paul Constans. — Tout cela, ce sont des puérilités. (Exclamations sur divers bancs.)

M. Tournade. — Cette précaution nous épargnerait peut-être de voir, une autre fois, des espions entrer chez nos soldats et y faire des observations que nous pourrions regretter. (Bruit à gauche.)

Quelles mesures compte prendre M. Chéron pour parer au retour de pareils incidents?

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, déclare que, pour lui, l'incident ne comporte aucune sanction.

Je ne puis, dit-il, faire que des amis de M. Tournade n'aient pas l'idée de se présenter aux postes-casernes ou bastions des alentours de Paris. (Rires.)

M. Tournade. — Je proteste absolument, cela n'a pas de sens. (Appl. et rires.)

M. Chéron. — M. Tournade réclame des mesures pour que nos établissements militaires soient sévèrement fermés; il peut y compter.

Les règlements en interdisent déjà l'entrée aux individus d'allures suspectes et aux femmes de même sorte; je remercie M. Tournade de vouloir bien admettre que je ne rentre pas dans ces catégories. (Hilarité.)

Ce qui, sans doute, contrarie M. Tournade, c'est qu'un civil puisse visiter les établissements militaires (Appl. à l'extrême-gauche), s'assurer de quelle manière nos soldats sont logés, soignés, quelle éducation morale et sociale (Appl. aux mêmes bancs) leur est donnée.

En dépit de ses craintes et de ses protestations, je continuerai de remplir le rôle de surveillance qui m'est confié. (Très bien! aux mêmes bancs).

M. Tournade. — Vous avez fort bien compris ma question, et au lieu d'y répondre, vous m'en posez une autre; vos paroles seront connues de tous, et appréciées comme elles le méritent. (Appl. sur divers bancs.)

L'incident est clos.

L'élection de M. Gontaut-Biron

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. de Gontaut-Biron à Pau (2e circ.); le rapport de la Commission conclut à la validation.

M. Bauzon combat ces conclusions et demande l'enquête.

Est-il besoin, une fois de plus, d'indiquer les motifs qu'il fait valoir? Ingérence cléricale, pression patronale, fraude électorale; l'air est connu de tous les invalideurs, puisqu'il leur est commun.

M. de Castelnau, rapporteur, ne croit pas même devoir entrer dans la discussion de ces ragots, et se borne à faire remarquer que c'est par 20 voix contre 10 que le bureau s'est prononcé en faveur de la validation.

M. Ch. Beloncle appuie la proposition d'enquête.

Le scrutin donne lieu à un pointage, pendant la vérification duquel la séance est suspendue, de 4 h. 40 à 5 heures.

L'enquête est votée par 238 voix contre 231. (Protestations sur de nombreux bancs.)

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

A TRAVERS LES COULOIRS

De quoi demain sera-t-il fait? Telle est la question que se posent nos honorables. Feront-ils la dure expérience du proverbe qui affirme qu'entre la coupe et les lèvres il y a place pour un malheur? Je tiens à rassurer les timides, les anxieux.

Les 15 000 francs seront votés par un bloc plus solidement uni que jamais. Autour de l'assiette au beurre, l'antique coalition se reformera; tous les assauts de l'opposition, tous les votes des Comités républicains ou non, des Conseils municipaux, toutes les lettres des électeurs ne pourront rien contre ce ciment romain.

Quelques opinions, recueillies rapidement au hasard des rencontres de couloirs, vont donner une impression assez exacte de l'opinion parlementaire.

Le groupe de l'Action libérale a décidé à l'unanimité de voter contre les nouveaux crédits. M. Plichon a été chargé de soutenir un amendement dans ce sens. Une demande de scrutin public sera en outre déposée.

— Je suis en principe favorable à la réforme, déclare M. l'abbé Gayraud, mais nous ne pouvons pas avoir l'air de nous enrichir sournoisement, quand le pays souffre et que le budget est en déficit.

— Qu'on remanie profondément notre système représentatif, dit M. Rudelle, qu'on réduise le nombre des députés et des sénateurs, et je voterai volontiers l'augmentation de l'indemnité législative..... pour nos successeurs.

— Il est difficile à la majorité de se déjuger, ajoute M. C. Guyot de Villeneuve, mais elle devra, sous peine de se rendre profondément impopulaire, payer la rançon de ces 15 000 fr. en consentant des réformes électorales. Elle les promet; si elle ne tient pas ses engagements, le pays pourrait la rappeler durement au respect de la parole donnée.

Les progressistes sont hésitants. Cependant, plusieurs d'entre eux, et non des moindres, ont déjà pris position contre les étrennes parlementaires.

— Jamais, affirme avec énergie M. G. Berger, je ne sanctionnerai de mon vote cette manœuvre aussi sournoise qu'intéressée. Je ne suis pas, en principe, hostile à un relèvement de l'indemnité parlementaire, mais il aurait fallu faire les choses proprement, en fin de législature, pour la législature suivante et en faisant coïncider l'augmentation de l'indemnité avec la réduction du nombre des sénateurs et des députés.

M. Paul Beauregard déclare approuver entièrement la déclaration de son collègue.

Que pense-t-on parmi la fraction modérée de la majorité?

— Les républicains, déclare M. Codet, feront bloc contre la réaction. On essaye de nous diviser, on n'y réussira pas. Lorsque le pays républicain verra tous ses élus unis, il comprendra à quel mobile de haute moralité nous avons obéi.

— Oui, oui, je voterai le maintien des 15 000 francs, ajoute M. Cloarec, vous pouvez le dire à tous les échos. Le pays, mieux informé, nous approuvera.

M. Dulau, républicain de gauche, à cheval sur la majorité et l'opposition, estime lui aussi que la Chambre ne peut pas revenir sur son vote.

— Sans doute, dit-il, une maladresse a été commise; mais nous ne pouvons, sans une coupable lâcheté, désavouer notre premier vote.

L'Union républicaine, dont MM. Et. Flandin et Arago sont les lumières, est divisée. Cependant elle est, en immense majorité, favorable au maintien de la loi votée.

Passons maintenant chez les radicaux-socialistes. On n'y connaît ni l'hésitation, ni l'incertitude.

— Nous voterons tous le maintien des crédits, déclare M. Dubief. La Chambre ne peut pas désavouer son bureau, sa Commission de comptabilité, se désavouer elle-même sans se déshonorer. Comment pourrait-on mettre en échec par un vote accessoire une loi régulièrement votée, revêtue de la signature du président de la République et promulguée à l'*Officiel!*

MM. Péret et Ridouard, députés radicaux de la Vienne, se prononceront sans hésiter pour le maintien des 15 000 francs.

— Cependant, ajoute M. Péret, je suis convaincu que le parti républicain tiendra à manifester en même temps par le vote d'une motion sa ferme volonté de réduire le nombre des sénateurs et des députés (!). Ce n'est qu'à cette condition que la réforme sera acceptée par le pays.

Que dit le doyen des socialistes unifiés, M. Benezech?

— Je ne voterai jamais cette machine-là. Cependant, si le groupe se prononçait à l'unanimité pour les 15 000 balles, je m'inclinerais par discipline.

M. Allard, autre socialiste unifié, votera contre l'augmentation, quelle que soit la décision de son groupe.

Les pires ennemis du régime parlementaire, déclare-t-il, n'auraient pu inventer une machine de guerre plus ingénieuse. Ah! j'aurais compris cette augmentation après le vote des retraites ouvrières, du dégrèvement de l'impôt foncier, pendant une période de prospérité; mais maintenant, c'est fou...

MM. Sembat et Rouanet se réservent.

— Nous verrons ce que décidera le groupe.

Les socialistes parlementaires n'ont pas d'hésitation, eux; ils marcheront au combat comme un seul homme pour la défense des 15 000 francs.

M. Zévaès fait cette déclaration :

— Si la Chambre revenait sur son vote, elle ne serait plus bonne qu'à recevoir des coups de pied quelque part.

A. JANNE.

SÉNAT

Séance du jeudi 29 novembre

La séance est ouverte à 2 heures par M. Dubost.

L'interpellation adressée au ministre des Finances par M. Le Provost de Launay sur « l'importance et les conséquences budgétaires de l'augmentation de l'indemnité parlementaire » sera discutée après entente entre l'interpellateur et M. Caillaux.

Le blanc de céruse

M. Gourju ouvre la discussion des articles par un exposé des dispositions de son contre-projet. Le sénateur du Rhône veut vaincre la céruse par le règlement sans la supprimer. Il voudrait tout au moins que l'on attendît la fin de la discussion du projet sur les maladies professionnelles.

M. le Dr Peyrot fait un exposé scientifique du saturnisme.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES 28 ET 13 JOURS MAINTENUS

La Commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. de Freycinet, a entendu les explications du ministre de la Guerre sur son projet réduisant à trois semaines la période de 28 jours et la seconde à deux semaines. la période des territoriaux à une semaine.

Cette transaction entre les propositions des Commissions de la Chambre et celles du Sénat n'a pas été favorablement accueillie par cette dernière. Par 9 voix contre 4, elle a ajourné toute réduction jusqu'en 1907.

AU MAROC

L'escadre attend

Comme nous l'avons dit hier à la suite du contre-ordre donné par le ministère, la division de l'amiral Touchard attend toujours l'ordre de partir pour le Maroc.

L'amiral Touchard ayant été avisé que le gouvernement n'a pas l'intention de le faire partir, tout au moins avant demain midi, a donné l'ordre ce soir, à 6 heures, d'interrompre les dispositions d'appareillage, et il a autorisé l'envoi de permissionnaires à terre jusqu'à demain matin 9 heures.

Le consul d'Espagne insulté à Fez par les soldats du maghzen

Tanger, 28 novembre. — On écrit de Fez que la fête de Hedia a été marquée par un incident : M. Cerdeira, consul d'Espagne, fut malmené par les soldats qui formaient la haie. Le sultan s'est montré très contrarié du fait.

Tanger, 29 novembre. — M. Gummere, ministre américain, a dû quitter Fez lundi dernier. On assure qu'il n'a obtenu aucune satisfaction en ce qui concerne les réclamations qu'il a présentées au maghzen.

Les rebelles continuent à piller les propriétés de la tribu des Beni-Sidel. Ils se sont emparés d'un important butin consistant principalement en avoine.

NOUVEAU COMBAT EN MAURITANIE

Le 19 novembre, le poste de Tidji-Kadja a été attaqué par les Maures divisés en trois colonnes. La première, avant d'avoir pu tirer un seul coup de fusil, a perdu 46 hommes tués par les défenseurs du poste. Les assaillants s'enfuirent en abandonnant les cadavres et entraînèrent dans leur fuite les deux autres colonnes, prêtes à l'attaque. Une patrouille, revenant reconnaître les cadavres, eut deux hommes tués.

La colonne envoyée vers le poste investi est parvenue à Jujui le 21 novembre; elle est aussitôt repartie pour Tidji-Kadja par Moudjeria. Le colonel Richard, qui la commande, a été avisé de l'attaque du 19 et de la possibilité de l'occupation des défilés de Tagant par les Maures dissidents, qui, à la suite de leur échec, ont quitté les environs immédiats de notre poste.

TERRIBLE EXPLOSION EN WESTPHALIE

Hier, à Witten, localité industrielle de Westphalie, une explosion s'est produite dans une fabrique d'explosifs. La fabrique et les bâtiments environnants furent complètement anéantis.

Plus de 50 personnes ont péri et plusieurs centaines ont été blessées.

Les autorités ont fait évacuer une grande partie de la ville, par suite du danger de nouvelles explosions.

De nouvelles dépêches annoncent qu'une grande partie de la ville de Witten a été réduite en ruines.

Aucune des maisons entourant l'usine de Witten n'est restée debout, et la ville fut si violemment ébranlée par l'explosion que les habitants épouvantés s'enfuirent dans toutes les directions.

Un grand nombre de personnes seront sans travail, car Witten est le centre d'une industrie prospère du fer, de l'acier et du verre.

Un témoin oculaire rapporte les détails suivants au sujet de l'explosion de la fabrique de roburite près d'Annen :

L'incendie de la fabrique a éclaté à 7 h. 1/2 du soir. Un agent de police, qui réussit à faire reculer la foule accourue sur les lieux en lui signalant le danger, fut grièvement blessé par la deuxième explosion qui survint aussitôt après.

La fabrique Knappmann a subi de forts dommages; l'usine Krupp, dont les ouvriers s'étaient enfuis, a moins souffert.

Il était impossible de parvenir jusqu'aux malheureux qui se trouvaient le plus près du foyer du sinistre, car, à chaque instant, on redoutait de nouvelles explosions.

On a fait appel au concours des médecins des villes voisines. A Annen, on a vu beaucoup de personnes légèrement blessées.

On ignore toujours le nombre des victimes.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Conférences de la semaine

2 décembre. *Melun*, M. Bourgeois, ancien avocat; *Dreux* (Eure-et-Loir), M. Séjourné; *Vernon*, Mlle Gervais; *Bourges*, vicomtesse de Vélard; *Troyes*, M. A. Perrin; *Bruyères-le-Châtel*, Mlle de Valette.

AU TABLEAU D'HONNEUR

Pour avoir remis en place les crucifix des écoles, M. Gabory, maire de Beaussé (Maine-et-Loire), est suspendu de ses fonctions; les maires de Billancourt et de Bouillancourt (Somme), précédemment suspendus, sont révoqués.

Pour la même raison, deux maires de Seine-et-Marne ont été frappés : M. Hémar, maire de Dammartin, est suspendu, et M. Daclert, maire de Juilly, précédemment suspendu, est révoqué.

La bonne presse en Vendée

M. Goetghebeur, délégué de la *Croix* de Paris, poursuit en Vendée une campagne en faveur de la bonne presse qu'a bien voulu bénir et encourager S. G. Mgr l'évêque de Luçon.

Jeudi, à Fontenay-le-Comte, après une messe solennelle célébrée et une allocution de M. l'abbé Charpentier, une réunion de dames a eu lieu. Vendredi 30 novembre, à 8 heures du soir, à Olonne, soirée récréative. Dimanche 2 décembre, à Chantonnay, messe en musique, à 3 heures, sermon par M. l'abbé Rabiller; le soir, Congrès cantonal de la bonne presse. Lundi 3 décembre, à Montaigu, à 3 heures, réunion cantonale; à 8 heures du soir, conférence. Mardi 4 décembre, réunion de dames.

Nos amis défunts

M. l'abbé Pierre Watelet, curé de Vivières (Aisne), 64 ans. — M. Louis Gain, avocat, ancien bâtonnier, conseiller municipal d'Angers, ancien magistrat démissionnaire, défenseur des religieux proscrits et persécutés. — M. Margot, 75 ans, à Fourchambault (Nièvre). — Mme Variet, associée des Croisés du Purgatoire, à Pont-à-Mousson. — M. l'abbé Beaud, aumônier de la maison-mère des Sœurs de Charité de La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie). — Mme la baronne du La Bastide, douairière, née Ponyat, à Biarritz.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgence)

Informations du soir

LE COLONEL DE LESTAPIS

Alençon, 29 novembre. — Le colonel de Lestapis, du 14e hussards, demande sa mise à la retraite, par suite de la participation de son régiment aux inventaires.

Il est parti hier après avoir fait ses adieux aux officiers et aux soldats, leur souhaitant de meilleurs jours.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER

Bordeaux, 29 novembre. — La Chambre de commerce a voté la résolution suivante :

La Chambre, considérant que l'insécurité absolue qui résulte pour les Compagnies des menaces de rachat met obstacle à la réalisation de toute amélioration, et contribue dans une large mesure aux inconvénients de la situation actuelle, se référant au surplus à ses délibérations précédentes à ce sujet, renouvelle ses protestations contre le principe même du rachat des réseaux de chemin de fer.

LES OUVRIERS DU RÉSEAU DE L'OUEST

Une délégation du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer a appelé ce matin l'attention du ministre des Travaux publics sur la situation qui serait faite, si le rachat était opéré, aux ouvriers et employés de l'Ouest en ce qui concerne leur caisse de secours.

M. Louis Barthou a répondu aux délégués que cette question n'était pas soumise à la Commission actuellement constituée, mais que, avant de procéder à la liquidation du réseau racheté, le ministre prendrait les mesures nécessaires pour assurer la représentation et la défense des intérêts du personnel.

LE RECEVEUR DU MANS

Le Mans, 29 novembre. — Ce matin, le receveur d'enregistrement de Saint-Calais, M. Rey, qui, relevé de ses fonctions, s'était barricadé dans ses bureaux, a pris la fuite en sautant par la fenêtre; sa sœur l'accompagnait. Ils ont quitté Saint-Calais.

La porte de l'immeuble a été forcée en vertu de l'ordonnance du président du tribunal civil prescrivant de pénétrer *manu militari* dans le bureau de l'enregistrement.

LA CATASTROPHE EN WESTPHALIE

Berlin, 29 novembre. — La catastrophe Witten-Annen prend des proportions considérables. On croit qu'il y a 200 morts et blessés. Il y eut des explosions successives. Une panique folle s'ensuivit. La population fuit dans toutes les directions.

La gare d'Annen est détruite. Des trains spéciaux ont été organisés pour emporter les habitants affolés. Les secousses se firent sentir jusqu'aux aciéries Krupp.

Une nouvelle explosion a eu lieu ce matin. La population s'empare par la force des voitures pour fuir plus vite.

L'AFFAIRE DE BOIS-LE-ROI

Versailles, 29 novembre. — M. Mangin-Bocquet, juge d'instruction, a procédé cette après-midi au troisième interrogatoire de la femme Guérin. Cet interrogatoire a principalement porté sur les circonstances qui ont amené les relations entre M. Sudre et Mary Smith.

Le juge a reçu aujourd'hui une plainte d'un M. S..., neveu d'un haut personnage politique belge. M. S... a été escroqué d'une somme de 5 000 francs à l'occasion d'un mariage qui a été conclu par l'intermédiaire de l'agence matrimoniale.

M. S... se plaindrait aussi que l'agence lui ait fait épouser une femme autre que celle qu'on lui avait promise.

EN ALSACE-LORRAINE

Les élections

Metz, 29 novembre. — Les élections pour le Landesausschuss dans les arrondissements de Boulay, Château-Salins, Metz-Campagne, Sarreguemines et Thionville ont donné les résultats suivants :

Députés sortants réélus sans concurrents : MM. Weber, banquier à Boulay; Paté, propriétaire à Brulange; Pierson, propriétaire à Ay; Edouard de Jaunez, industriel à Sarreguemines; Zimmer, banquier à Thionville.

EN RUSSIE

L'affaire des fournitures militaires

Saint-Pétersbourg, 29 novembre. — Suivant le *Tovarisch*, la majorité des ministres, craignant que l'affaire Gourko-Lidwall n'influe défavorablement sur les élections en ébranlant la confiance du peuple dans le gouvernement opinerait pour la retraite de M. Gourko.

Le *Strana* déclare que si M. Gourko est coupable, sa retraite est insuffisante. Il faudra une mise en jugement.

Le préfet de police de Moscou, le général Reinboth, est venu à Saint-Pétersbourg pour conférer avec M. Stolypine au sujet des questions soulevées par la campagne électorale. Il repartira demain pour Moscou.

LA GRÈVE DES PIPIERS

Saint-Claude, 29 novembre. — Hier soir, un millier de pipiers de Saint-Claude, réunis en assemblée générale, ont voté par acclamation la reprise du travail.

— Une femme de Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie), Marie Boisson, née Nicoud, 46 ans, mère de 5 enfants, sujette à des crises épileptiques, a été écrasée par le train de Chambéry à Modane, la tête complètement broyée.